

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Approbation du
règlement intérieur du
Conseil Municipal

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

Madame le Maire :

=====

- INFORME l'assemblée que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Locales indique que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.
- RAPPELLE que le règlement a été adressé aux conseillers, fin mars, afin que chacun puisse en prendre connaissance en indiquant que des modifications mineures sont à apporter à ce règlement : remplacer compte administratif par compte financier unique et mise à jour du chapitre IV relatif au procès-verbal.
- PRESENTE à l'écran ces modifications et INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- APPROUVE le règlement intérieur applicable au Conseil Municipal de Novalaise, annexé à la présente délibération.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

28 MAI 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugy Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
▪ Afférents au CM : 19
▪ En exercice : 19
▪ Présents : 16
▪ Votants : 19
▪ Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Désignation d'un représentant
du Conseil Municipal à la
Commission Locale d'Evaluation
des Charges Transférées
(C.L.E.C.T.) / C.C.L.A.
Délibération N°
2026/05/26/2

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que la C.C.L.A. a instauré une C.L.E.C.T. en 2020 : cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et C.C.L.A.
- INDIQUE que, pour donner suite aux élections municipales et communautaires, il convient de créer la nouvelle C.L.E.C.T. qui sera en place sur la durée du mandat.
La commission est créée par délibération du conseil communautaire à la majorité des 2/3 qui fixe sa composition. Elle est exclusivement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées qui seront élus au sein de chaque conseil municipal ou désigné par chacun des maires. Une fois composée, la C.L.E.C.T. élit son président et un vice-président parmi ses membres.
- INFORME que le Président de la C.C.L.A. a fixé, le 20 mai 2026, la composition à 10 membres : 1 représentant de chaque commune de la C.C.L.A. et EXPOSE qu'il convient de désigner le représentant de la Commune.
- PROPOSE, en tant que présidente de la Commission communale des finances, de siéger à la C.L.E.C.T. et INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- DESIGNER Madame Claudine TAVEL pour représenter la Commune et siéger à la C.L.E.C.T. / C.C.L.A. La présente décision sera transmise pour notification à la C.C.L.A.

=====

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

Le Maire,
Claudine TAVEL

28 MAI 2026



République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :

21/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Désignation de contribuables pour constituer la nouvelle commission communale des impôts.

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Délibération N°
2026/05/26/3

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
 - Du Maire, président de la commission,
 - De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.
- INDIQUE que la commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.
- PRESENTE la liste des contribuables représentant les différents hameaux de la Commune.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

➤ **DRESSE la liste suivante :**

| | | |
|----|----------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Mme MOSCA Sylviane | 63 Allée du Clos de l'Épine |
| 2 | Mme MOSCA Claudette | 40 Chemin de Courvaz |
| 3 | M. MARCHAIS Thibaud | 61 Route de la Crusille |
| 4 | M. MANTEL Frédéric | 224 Route de St Alban de Montbel |
| 5 | Mme BELLEMIN Christiane | 2047 Route de St Alban de Montbel |
| 6 | M. MARTIN Maurice | 99 Route de Marcieux |
| 7 | M. EHENY Richard | 244 Rue de la Merlatière |
| 8 | M. PLOUZEAU Alain | 38 Route des Bottières |
| 9 | M. DAMAISIN Jean-Dominique | 2067 Route du Col de l'Épine |
| 10 | Mme PUGNOT Marie | 284 Route du Goutier |
| 11 | Mme COTTAREL Nicole | 400 Route du Goutier |
| 12 | M. COTTAREL André | 400 Route du Goutier |
| 13 | M. VAN BOXSOM Philippe | 544 Route de Nances |
| 14 | M. GAUTIER François | 328 Route de St Alban de Montbel |
| 15 | M. BERGER-SABATTEL Roland | 1959 Route du Gojat |
| 16 | M. DAMIAN-PICOLLET Albert | 878 Route du Gojat |
| 17 | M. BERGER-SABATTEL Michel | 245 Route du Berlioz |
| 18 | Mme ROCHE Delphine | 762 Route du Monthieux |
| 19 | M. HENRY Pascal | 8 Chemin du Pré St Jean |
| 20 | M. NOVEL-GODET François | 1135 Route du Menoud |
| 21 | Mme BELLEMIN Annie | 273 Chemin du Bois Vallier |
| 22 | M. COLOMBET Dominique | 77 Chemin du Clos |
| 23 | M. DEPLANTE Jean-Michel | 77 Chemin du Clos |
| 24 | M. POST Joël | 464 Route du Col de l'Épine |
| 25 | M. DAMIAN-TISSOT Patrick | 52 Chemin des Chavannes |
| 26 | M. LANGLADE Stéphane | 4 Impasse de la Grange |
| 27 | Mme DAMEY Jeannette | 151 Chemin du Freney |
| 28 | M. FRAY Philippe | 183 Allée des Orchidées |
| 29 | Mme VALLE Geneviève | 41 Chemin du Blondin |
| 30 | Mme VERNAY Pascale | 145 Montée des Bovardes |
| 31 | Mme VAN WONTERGHEM Magali | 60 Chemin des Perrets |
| 32 | M. GONGUET Patrick | 55 Allée du Vieux Verger |

➤ **CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente décision à la Direction Départementale des Finances publiques de la Savoie.**

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER

Le Maire,
Claudine TAVEL

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

28 MAI 2026



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28 MAI 2026

ID : 073-217301910-20260526-2026_05_26_5-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Désignation d'un élu et
d'un agent pour
représenter la Commune
au sein du C.N.A.S

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Délibération N°
2026/05/26/5

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que la Commune adhère au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale). Cette adhésion permet au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations dans de nombreux domaines de la vie professionnelle, familiale ou personnelle.
- INFORME qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués, au sein du C.N.A.S.
- PROPOSE pour le collège des élus : Madame WADOWIAK Monika et pour le collège des agents : Madame BLAMPAIN Nathalie.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- ACCEPTE les désignations de :
 - Madame WADOWIAK Monika pour le collège des élus,
 - Madame BLAMPAIN Nathalie pour le collège des agents.
- CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente décision au C.N.A.S.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER

Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 28 MAI 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

Subventions

Comité des Fêtes

Comité de Jumelage

Comité handisport Savoie

Association E.C.A.L.A.

Association Les Gosses du Lac

Association Alchimie

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Délibération N°
2026/05/26/6

Madame le Maire PROPOSE à l'assemblée le versement de subventions aux comités et associations suivants, au titre de l'exercice 2026 :

- Comité des Fêtes
- Comité de Jumelage
- Comité handisport Savoie
- Association E.C.A.L.A.
- Association Les Gosses du Lac
- Association Alchimie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, ACCEPTE de verser les subventions suivantes :

| | Montant | Décision du Conseil Municipal |
|-------------------------------|---------|--|
| Comité des fêtes | 2 500 € | Vote : 17 pour 2 conseillers ne prennent pas part au vote |
| Comité de jumelage | 1 500 € | Vote : 18 pour 1 conseiller ne prend pas part au vote |
| Comité handisport Savoie | 400 € | Vote : 19 pour |
| Association E.C.A.L.A. | 800 € | Vote : 19 pour |
| Association Les Gosses du Lac | 1 500 € | Vote : 19 pour |
| Association Alchimie | 500 € | Vote : 19 pour |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER

Le Maire,
Claudine TAVEL

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 28 MAI 2026



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28 MAI 2026

ID : 073-217301910-20260526-2026_05_26_7-DE

Recevoir le 28/05/2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Réhabilitation de la salle
polyvalente-boulodrome
Demande de subvention à
l'Agence Nationale du
Sport (A.N.S.).

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Délibération N°
2026/05/26/7

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée le projet de rénovation et de restructuration de la salle polyvalente-boulodrome dont le coût estimatif prévisionnel des travaux s'élève à : 2 513 000 € HT.
- INFORME de la possibilité de constituer un dossier de demande de subvention auprès de l'A.N.S. en raison des animations sportives au sein de ce bâtiment.
- PROPOSE de déposer ce dossier auprès de l'A.N.S. en sollicitant une aide la plus élevée possible.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- SOLLICITE une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le projet de rénovation et restructuration de la salle polyvalente-boulodrome.
- CHARGE Madame le Maire de constituer ce dossier et l'AUTORISE à signer tout document relatif à celui-ci.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER

Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 28 MAI 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en *MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

Dossier de demande de modification de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du lac d'Aiguebelette, élaboré par les cogestionnaires – La C.C.L.A et le C.E.N. 73

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Délibération N°
2026/05/26/8

Madame le Maire :

- **RAPPELLE** à l'assemblée que la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) partage la gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Lac d'Aiguebelette avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie. Les parcelles et le périmètre de la RNR recoupent pour partie le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) du Lac d'Aiguebelette.
Les deux cogestionnaires ont éprouvé plusieurs difficultés et constats qui ont justifié d'engager une réflexion visant à proposer une actualisation de l'APPB, démarche plus simple et rapide que la modification de la RNR.
- **INFORME** que plusieurs réunions se sont tenues en 2022 et 2023 avec les gestionnaires, les services de la DDT et le club et école de parapente. Le projet de modification de l'APPB a été évoqué au sein de la CCLA en commission lac & environnement le 28/02/2023 et en bureau communautaire le 02/03/2023.
- **INDIQUE** que les principales modifications souhaitées consistent à :
 - Supprimer l'article concernant les équipements et l'utilisation du marais dit du Gua à Nances car ces équipements ont été retirés lors de la restauration de ce marais (en 2016)
 - Interdire la pénétration derrière le piquetage qui a été modifié récemment
 - Rendre plus clair ce qui concerne la gestion forestière « raisonnée »
 - Ajouter l'interdiction de survol de drones et l'hydre-modélisme
 - Définir une zone délimitée autorisant l'atterrissage des parapentes
 - Modifier le périmètre de l'APPB (suppression de certaines surfaces artificielles, intégration de zones nouvellement piquetées...).

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28 MAI 2026
ID : 073-217301910-20260526-2026_05_26_8-DE

- RAPPELLE que ce dossier de demande de modification de protection de biotope) a été transmis à chaque conseiller, le 28/05/2026 en prendre connaissance.
- EXPOSE qu'il convient de délibérer sur le projet du nouvel APPB du Lac d'Aiguebelette.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- APPROUVE le projet de nouvel Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du Lac d'Aiguebelette.
- CHARGE Madame le Maire d'en informer le service Environnement, Eau, Forêt de la DDT.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER

Le Maire,
Claudine TAVEL

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 28 MAI 2026



République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en *MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Approbation des tarifs
d'entrées aux pars de
détente
Saison estivale 2026

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Délibération N°
2026/05/26/9

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Madame le Maire :

- EXPOSE à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs d'entrées aux parcs de détente communaux de Pré Argent et de Bon Vent, pour la saison estivale 2026, pour lesquels il n'est proposé aucune augmentation.
- INVITE le Conseil Municipal à valider ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 18 pour – 1 contre

- FIXE les tarifs et conditions d'accès aux parcs de détente communaux de Pré Argent et Bon Vent, pour la saison 2026, comme suit :

| | |
|--|---------|
| Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, du lundi au vendredi | 1.00 € |
| Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, les samedis, dimanches et jours fériés | 2.00 € |
| Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, du lundi au vendredi | 2.50 € |
| Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, les samedis, dimanches et jours fériés | 4.00 € |
| Carte d'abonnement pour 15 entrées | 35.00 € |

| | |
|--|--------|
| Tarif journalier pour stationnement moto sur parking de la plage | 1.00 € |
| Tarif journalier pour stationnement vélo sur parking de la plage | 0.00 € |

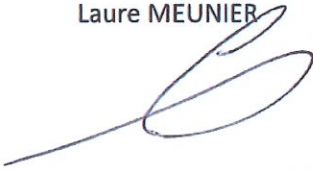
| | |
|--|--|
| Tarif journalier pour les groupes (*) avec un minimum de 10 personnes | 2.00 € Par personne quel que soit l'âge |
|--|--|

- **PRECISE** pour le tarif groupes * : le tarif énoncé ne s'applique qu'aux vacances, associations, loisirs et sociaux, sauf les samedis.
- **CONFIRME** le maintien des prescriptions applicables à cette grille tarifaire, à savoir :
 - La carte d'abonnement ne concerne que l'accès des personnes aux parcs et non le stationnement des véhicules sur le parking de la plage,
 - Tous groupes d'enfants ou colonies de vacances doivent être accompagnés d'un surveillant de baignade, titulaire du diplôme requis pour l'activité natation, conformément à la réglementation en vigueur,
- **CONFIRME** que les cartes destinées aux résidents seront délivrées et encaissées par la C.C.L.A. Le tarif de ces cartes sera fixé par la C.C.L.A.

=====

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

28 MAI 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/05/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
**Convention de mandat
d'encaissement des
recettes de billetterie pour
la plage de BON VENT -
Saison estivale 2026.**

Présents : Mesdames AUBERT, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Madame FLEURET (pouvoir à M. GAY-LANCERMIN), Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL), TAIN (pouvoir à M. VAN WONTERGHEM)

Délibération N°
2026/05/26/10

Secrétaire de la séance : Madame MEUNIER.

=====

Madame le Maire :

- RAPPELLE que la Commune a décidé, depuis 2024, de confier la prestation d'encaissement des recettes de billetterie de la plage de BON VENT à un tiers, la société J.OPS SERVICES.
- PROPOSE, pour la saison estivale 2026, de conclure une nouvelle convention confiant cette prestation d'encaissement à la société J.OPS SERVICES qui encaissera l'intégralité des recettes de billetterie de la plage de BON VENT et reversera l'intégralité de ces recettes perçues, à la Commune.
- PRECISE que cette convention de mandat d'encaissement s'appliquera du 13 juin 2026 au 30 août 2026 inclus, période d'ouverture de la plage.

Les recettes perçues pour le compte de la commune seront versées directement sur un compte unique du mandataire et réservé spécifiquement à cette opération. Le mandataire transmettra mensuellement à J+10 à la commune un état préparatoire qui liste les recettes perçues de la période écoulée avec un moins le relevé du compte dédié pour permettre à la commune l'émission du titre de recettes correspondant.

La rémunération du mandataire est définie dans le cadre du devis accepté.

- EXPOSE qu'il convient d'approuver la convention de mandat et d'autoriser Madame le Maire à la signer.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

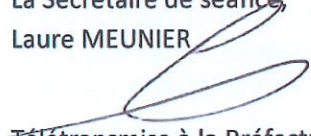
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- APPROUVE la convention emportant mandat donné à la société J.OPS SERVICES d'encaisser les recettes de billetterie pour la plage de Bon-Vent, durant la saison estivale 2026.
- AUTORISE Madame le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance,
Laure MEUNIER



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : **28 MAI 2026**